

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 17 AVRIL 2025 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 04 avril 2025, s'est réuni à la salle des fêtes d'Embrun, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente.

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN

Présents : MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ROUX Noëlle, DURAND Christian, BERTRAND Gina, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, GOURLAIN Mireille, GANDOIS Jean-Pierre, TETENOIRE Michèle, EYMEOD Chantal, P ARPILLON Christian, AUDIER Marc, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, BLANCHET Ouria, BERNARD-BRUNEL Franck, RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude, PELISSIER Robert, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, BACHENET Claude, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor.

Absents excusés : PEYRON Michel donne pouvoir à BERTRAND Gina, SCARAFAGIO Stéphane donne pouvoir à EYMEOD Chantal, SILVE Wiebke donne pouvoir à P ARPILLON Christian, DIDIER Alexandre donne pouvoir à AUDIER Marc, MAILLARD Laurent donne pouvoir à MONTABONE Michel, METTAVANT Colette donne pouvoir à BERENGUEL Victor, ROUX Chantal.

Absents non excusés : MARROU Jehanne, CEARD Audrey, RIFFAUD Jean-Louis.

RAPPORT N° 2025/120 : Recrutement d'agents contractuels sur emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour l'année 2025

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-2° ;

Considérant qu'en prévision de la période estivale, il est nécessaire de renforcer le service collecte des déchets du SMICTOM ;

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article L.332-23-2° du code précité ;

Il est proposé de créer pour l'année 2025 :

♦ Service Collecte du SMICTOM : 2 emplois à temps complet sur le cadre d'emploi d'adjoint technique territorial, relevant de la catégorie hiérarchique C pour la période mai - septembre 2025

Madame la Présidente sera chargée de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- **DE CREER** les emplois saisonniers suivants pour la saison estivale 2025 :

Envoyé en préfecture le 24/04/2025

Reçu en préfecture le 24/04/2025

Publié le

ID : 005-200067742-20250417-202504248-DE

Catégorie	Cadre d'Emploi	TC / TNC	Nombre	Service	
C	Adjoint technique territorial	Temps Complet	2	Collecte des déchets / SMICTOM	Mai - Septembre 2025

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article L.332-23-2° du code précité.
- **DE PRECISER** que les crédits sont inscrits au chapitre 012 du budget annexe déchets SMICTOM.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.

La Présidente,



Chantal EYMEOD